

Quel impact sur la planification et le management urbain ?

Rapport Hervé - Temps des villes ©

Compte rendu du voyage d'étude au Pays-Bas (suite)

Dordrecht, 18 mai 2001

Un projet de services à la famille intégrés

Mme Mireille Mes- Van Duuren, Directrice générale de COKD, lance un projet de services intégrés dans une structure de garde d'enfants. Créée en 1989, la COKD est une entreprise privée (180 employés) de garde d'enfants qui accueille 1500 enfants par jour sur 14 sites répartis dans Dordrecht. Les enfants sont pris en charge de quelques mois à 16 ans pour la journée ou pour une halte garderie d'au moins 1 heure dans des structures mixtes de garde et d'accueil péri et post scolaire, sachant que les horaires scolaires vont de 8h30 à 15h et que les parents travaillent jusqu'à 17h30-18h.

La COKD a déposé un des premiers projets d'aménagement temporel financés par le gouvernement à hauteur de 1,5 MF. Son projet vise à offrir une gamme de services élargis aux parents des enfants gardés mais aussi aux habitants du quartier de jour comme de nuit.

Actuellement, la COKD ouvre de 7h à 18h mais en septembre 2001, elle fonctionnera 24h/ 24 et 365j/ an pour répondre à des demandes croissantes de familles qui ont des horaires décalés ou atypiques.

La gamme des services a été ciblée suite à une enquête auprès des parents et comporte : un accueil de jour et de nuit organisé par tranches d'âge (0-4 ans, 4-12ans, 12-16ans) ; des salles de jeux pour les 2-4ans ; un bureau "parents nourriciers" de gardes à domicile pour des situations spécifiques ; des cours péri-scolaires (cirque, informatique, piscine, cheval, etc.) ; des fêtes d'anniversaire ; des locations de vêtements de fête ; de l'accompagnement scolaire (4 enseignants rémunérés à la vacation) ; un salon de coiffure pour enfants ... et parents ; une centrale de baby-sitting pour des gardes à domicile ; des commandes alimentaires par internet avec livraisons par les commerçants du quartier à l'heure souhaitée par les parents dans les locaux de COKD.

Selon la directrice de COKD, les centres qui ne développeront pas de services complémentaires disparaîtront sachant qu'actuellement 50% des centres existants le font. Les axes de développement concernent les gardes d'enfants malades, les gardes de 24h/48h. Toutefois, au vu des risques commerciaux, la COKD a créé deux structures juridiques indépendantes, l'une pour les gardes d'enfants et l'autre pour les services associés.

Comme ses concurrents, COKD développe son concept de Carrefour des services en partenariat avec des entreprises locales sous la forme d'un réseau local qui assure la vente et les livraisons (le salon de coiffure est tenu à la demande par le coiffeur du coin !).

Rotterdam, 18 mai 2001

Avec ses 20000 employés, la Mairie de Rotterdam s'est lancée dans des projets d'aménagements temporels individualisés sur la base d'enquêtes auprès du personnel après que des groupes de femmes aient interpellé le Maire sur leurs problèmes d'agenda. Mené par Arina de Waal, le projet a été lancé pour aider et fidéliser les employés, ainsi que pour accueillir les nouveaux entrants.

Les deux exemples présentés concernent des services municipaux.

- Services de nuit (gardiens, nettoyage) de 300 personnes :

Les employés ont répondu à la question "quand et comment voulez-vous travailler ?" afin de redéfinir individuellement les horaires d'entrée et de sortie. Dans ce service, 60% des employés sont soutien de famille et jonglent continuellement avec le temps.

- Service des travaux publics et service des projets :

L'objectif consistait à favoriser le travail à distance choisi en s'appuyant sur le développement des NTIC. 70% des employés ont choisi de travailler 1 à 2 journées chez eux pour (selon l'enquête) trouver un meilleur équilibre vie professionnelle/ vie privée, réduire les heures de transport et être tranquilles pour travailler. Les problèmes sont venus des cadres intermédiaires qui souhaitaient garder un contrôle visuel sur leurs subordonnés.

La Mairie de Rotterdam veut susciter le lancement d'expériences innovantes pour rénover de l'intérieur les services de la ville et diffuser les bonnes pratiques émergentes. Les projets sont définis et menés par les services avec l'appui d'une équipe transversale, directement rattachée au Maire, qui comprend Mme de Waal et un chef de projet. La mairie de Rotterdam a une tradition de partenariat avec le secteur privé qui se manifeste dans l'action de Frans Maks comme Président du Conseil Consultatif Local qui rend un avis sur les évolutions des services municipaux, propose des adaptations et favorise la mise en réseau des acteurs et des expériences.

L'objectif global est de rénover la ville, de mieux planifier les nouveaux services urbains en s'inspirant des bonnes pratiques pour élaborer des cahiers des charges avec les urbanistes.

En conclusion, quelques remarques

- Toutes les réponses temporelles partent d'une analyse des demandes de la société civile dont les entreprises et les associations se saisissent. Les pouvoirs publics initient et soutiennent les projets à travers le montage de partenariats de co-financement, la capitalisation des résultats et la mise en réseau des acteurs privés et publics.

- L'intégration de services est l'axe dominant des actions entreprises et se traduit par des lieux dont l'architecture est pensée en fonction des services offerts (construction de salles "rotules", centrales, qui assurent la communication entre les différents espaces fonctionnels).

L'intégration de services est pensée en termes de réseau mêlant prestations publiques et privées ce qui requiert des compétences "d'ensemblier" pour que l'entreprise fonctionne et soit rentable.

- Les politiques temporelles permettent de repenser les articulations entre le social et le spatial pour définir des modes d'urbanisation compatibles avec un développement durable dont la dimension économique n'est jamais absente.

- Contrairement à l'Italie et à la France, les chercheurs ne sont pas mobilisés comme participants-référents induisant une plus grande diversité dans les méthodes employées.



suite p 71

“ La vie sociale et la variété des situations font qu’il est de plus en plus difficile de programmer l’avenir, de penser la ville comme une machine ”

Interview de François Ascher

Professeur d’urbanisme à l’Université Paris 8

Président du conseil d’orientation de l’Institut pour la ville en mouvement

Dans votre récent ouvrage "Les nouveaux principes de l’urbanisme. La fin des villes n’est pas à l’ordre du jour" *, vous insistez sur la complexité des questions urbaines et les incertitudes qui constituent aujourd’hui le contexte de l’action. Dans ces conditions, peut-on encore faire aujourd’hui de la planification urbaine ?

La vie sociale et la variété des situations font qu’il est de plus en plus difficile de programmer l’avenir, de penser la ville comme une machine et la vie urbaine comme la répétition de pratiques routinières. Les projets des aménageurs et des urbanistes doivent donc être plus ouverts, plus flexibles, plus adaptables à des pratiques variées et à des évolutions difficilement prévisibles. Mais cela exige en contrepartie de la part des responsables politiques et des urbanistes, une définition plus stratégique des objectifs urbains à long et moyen terme. Cela suppose aussi, si l’on veut que les solutions que l’on propose au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets stratégiques, soient efficaces, que la stratégie comme les solutions aient fait l’objet de consultations voire de co-élaborations avec tous ceux qu’elles concernent.

Vous écrivez dans "les nouveaux principes de l’urbanisme" " le néo-urbanisme s’efforce de construire les problèmes cas par cas et d’élaborer des réponses spécifiques à chaque situation". Est-ce que cela suppose une rupture d’avec la culture des urbanistes dans la dimension de démiurge d’Hadrien, pour passer à une absence d’intention voire de projet, dans la seule volonté de pouvoir contenir des fonctions à venir ?

Non, non, je ne crois pas. Je pense que de façon générale, dans tous les domaines de la société on est confronté à cette variété croissante. On a un peu aujourd’hui une crise du système législatif parce que les lois, ça suppose de prévoir à l’avance les situations dans lesquelles on va se trouver, et donc, les codifier. Les codifier et codifier les réponses : les interdictions, les obligations, etc...Or, le problème, c’est qu’il est de plus en plus difficile de prévoir les situations dans la mesure où elles sont de plus en plus variées. C’est pour cela qu’on passe de plus en plus de la loi au contrat et c’est aussi pour cela que se développent toutes les formes de partenariat et de système de mobilisation d’acteurs qui sont

différents, selon les circonstances.

Le sens de cette formulation, c’est de dire que, de plus en plus, il faudra élaborer en fonction des circonstances, un peu comme on élabore des contrats, plutôt qu’on applique des lois. Nous serons donc amenés à élaborer des solutions tenant compte d’une très grande variété de facteurs, plutôt que de répéter des modèles et des normes, essayer de faire rentrer la réalité dans un cadre prédéfini à l’avance.

Aujourd’hui, il n’y a pas abandon du projet, mais il faut en permanence négocier en fonction des opportunités, avec les acteurs, avec les circonstances, avec la conjoncture, et donc, l’urbanisme du démiurge fait place à l’urbanisme de négociation et de compromis. Mais qui dit négociation et compromis, dit qu’on a un projet et c’est ce projet qui permet de faire des compromis. Sans projet, il n’y a pas de bon compromis possible. Donc, si on peut utiliser aussi une métaphore, on est obligé de "tirer des bords". Pour aller dans une direction, le meilleur moyen n’est pas toujours de se diriger tout droit, mais d’être capable précisément de "tirer des bords"

* Éditions de l’Aube, 2001

et de tenir compte des sautes du vent. Par rapport à un projet urbain, on peut avoir effectivement un cap mais on ne peut pas définir l'itinéraire de la même manière qu'on le définissait autrefois.

Dans vos écrits, vous insistez beaucoup sur les dimensions temporelles de l'aménagement. Vous évoquez même l'émergence d'un "chrono-urbanisme". Qu'entendez-vous par là ?

Plusieurs choses. Tout d'abord, il faut souligner que le cadre bâti des villes qui existeront dans 20 ans est déjà construit à plus de 80 %. Cela ne veut pas dire que les villes ne changeront pas, mais elles se modifieront peut-être plus par la manière dont nous y vivons, par les moyens que nous utilisons pour nous y déplacer, par les heures de nos diverses activités, par les usages des lieux et des bâtiments. L'urbanisme doit intégrer cette évolutivité de la ville existante.

Deuxièmement, la vie urbaine, grâce notamment aux divers modes de transports et de télécommunications, aux progrès de l'éclairage urbain, de l'air conditionné etc. s'étendra sur des plages de temps de plus en plus étendues. La logique économique pousse également à ce que de plus en plus d'activités aient lieu le soir tard, les fins de semaine, voire la nuit. Il faudra donc de plus en plus concevoir des lieux et des équipements qui changent d'usagers, de clientèles et de fonctions selon les jours et les heures.

Troisièmement, les techniques du transport et des télécommuni-

cations, en particulier les téléphones portables, Internet, les messageries etc., mais aussi les congélateurs et les micro-ondes... donnent aux individus des possibilités nouvelles de se "désynchroniser" et de se "resynchroniser", c'est-à-dire de choisir plus ou moins individuellement les lieux et les moments de leurs activités. Cette autonomie croissante des "espaces-temps" des citoyens, implique aussi de nouvelles approches, par exemple pour la conception des espaces publics ou le fonctionnement des services publics.

Concrètement, cela débouche sur quoi, en matière d'urbanisme et d'aménagement ?

Les "bureaux du temps" qui s'expérimentent aujourd'hui en France, sont une des réponses possibles. Il faut en effet mieux coordonner les horaires des services publics, les adapter aux nouveaux emplois du temps des hommes et des femmes qui travaillent. Mais il y a aussi d'autres types d'action. Il faut par exemple, être également capable de modifier l'usage des voiries selon les besoins, les heures et les jours, et éviter autant que possible les aménagements coulés dans le béton car ils sont très peu flexibles. On peut aussi développer des "centres urbains de garde" c'est-à-dire des quartiers où l'on trouve en permanence les principaux services et équipements publics et privés. Il faut également que les nouveaux schémas de cohérence territoriale prennent en compte les exigences, mais aussi les conflits d'intérêts, entre la ville qui travaille, la ville qui

dort, la ville qui commerce, la ville qui s'amuse... Je ne pense pas que l'on pourra continuer longtemps de se crispier dans la plupart des agglomérations françaises sur des positions trop conservatrices, en particulier contre l'ouverture des commerces le dimanche. Il ne s'agit pas de livrer la ville à la consommation marchande, mais de prendre en compte la variété des modes de vie urbains, la diversité de leurs rythmes. Aujourd'hui, les citoyens veulent pouvoir choisir les lieux et les moments de leurs activités urbaines : ils y sont souvent contraints par leurs horaires de travail ; mais ils souhaitent aussi pouvoir décider de l'organisation quotidienne et hebdomadaire qui leur convient le mieux.

C'est une des responsabilités de ce nouveau "chrono-urbanisme" que de trouver des solutions diversifiées. Cela est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que ce sont généralement les catégories de population les plus pauvres qui disposent le moins de moyens pour se déplacer et pour gérer individuellement leur emploi du temps.

Mais ce chrono-urbanisme est aussi un enjeu pour le développement des grandes agglomérations urbaines. Celles-ci, pour être attractives, doivent offrir une qualité de vie qui aujourd'hui passe de plus en plus par un "potentiel urbain disponible à la limite vingt quatre heures sur vingt quatre, sept jours sur sept".

L'urbanisme de la chronotopie*©

par Michel Lussault

géographe, professeur à l'Université François Rabelais-Tours

(...)

Mais le temps de la ville apporte un autre mode de questionnement à l'urbaniste, celui de la prise en compte de la " chronotopie ", ou encore le temps des habitants, de la ville " 24 heures sur 24 ", de la disparition des trajets pendulaires au profit d'une ville en éveil permanent mais avec des utilisateurs contrastés selon les heures, les jours, les saisons... en consonance avec la croissante individuation des besoins sociaux.

Le temps devient davantage encore la denrée rare dont chacun s'efforce d'en maximiser les possibilités de liberté.

Comment la ville peut-elle répondre à ces données, à ces aspirations sociales ? Comment le donneur d'ordre, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage peuvent-ils intégrer cette donnée qui, sans être nouvelle, prend à présent une place accrue ? Les expériences connues s'attaquent à la gestion des services urbains, publics et privés, à l'organisation

des transports, à la coordination des services pour réduire les temps contraints.

Mais qu'en est-il de la conception urbaine elle-même ? Est-elle en mesure d'inventer un urbanisme qui réponde aux temporalités de plus en plus complexes des modes de vie, aux exigences de l'hyperchoix qui en découle, aux bouleversements qui peuvent être induits par la fin des rythmes pendulaires ? Rien n'est moins sûr et le passage entre la prise de conscience de ces mécanismes, la commande politique et le processus de projet n'est pas chose aisée, car il exige des passeurs entre les acquis de la recherche et la traduction dans le réel. Si ce passage s'effectue quelque peu en termes de gestion urbaine (bureaux du temps notamment), il n'est pas à l'ordre du jour en ce qui concerne l'aménagement urbain.

Quelques pistes peuvent être suggérées ci-après sachant que bien d'autres pourraient être tentées en termes de reconfiguration des transports et des pôles urbains.

Quelques pistes de réflexion

La ville la nuit

Elle peut faire l'objet d'un vrai projet spatial, introduire des intimités, des atmosphères favorables à l'usage de l'espace public, des parcours rassurants, des émotions nouvelles. Lyon fut sans doute l'une des premières villes françaises à mettre en valeur son site et sa géographie particulière autour du Rhône et de la Saône pour créer un paysage de nuit et des ambiances lumineuses. À Saint-Nazaire, Yann Kersalé a créé un paysage de nuit magnifiant la base sous-marine en l'apprivoisant. Il a ainsi contribué à l'actuel projet ville-port de l'urbaniste barcelonais Maouel de Solà qui réutilise cette base. De véritables schémas directeurs lumière sont élaborés, comme à Nantes où Roger Narboni offre, à partir des infrastructures et de leur éclairage spécifique, des visions de la ville à différentes échelles (pénétrantes, voies circulaires, centre-ville, hypercentre...). La conception lumière peut créer, selon lui, "une architecture immatérielle". Relevant qu'à Paris on compte 11 heures de nuit pour 13 heures de jour, il affirme que

l'éclairage n'est pas un élément mineur du paysage de la ville. Pourtant, généralement seuls quelques monuments sont illuminés.

La lumière peut mailler la ville, créer des réseaux qui se superposent aux réseaux existants et offrent de nouveaux " récits " urbains.

La ville la nuit pose la question controversée de la ville 24 heures sur 24, qui n'est plus une vue de l'esprit dans nombre de pays, dans d'autres continents. Mais l'Europe semble rester marquée par les contrastes entre temps de vie et temps de repos, même si les plages des temps de vie s'allongent, et que ponctuellement la ville qui vit jour et nuit existe autour des hôpitaux, des gares, des microcentralités nocturnes, la " ville de garde ", comme la définit François Ascher, celle qui répond autant aux besoins de consommation qu'à ceux de services. La ville la nuit est un lieu de liberté individuelle et un lieu d'expérimentation qui répond aux aspirations d'une population de plus en plus exigeante.

* Extrait de " Le quotidien urbain " sous la direction de Thierry Paquot, Editions La Découverte/Institut des villes - 2001

Les temporalités de l'espace public

Cette ville 24 heures sur 24 interroge l'espace public dans sa capacité à accueillir des populations aux usages variés en intégrant les rapports aux problèmes de sécurité dont le poids, au moins psychologique, va croissant. La conception d'un espace public réceptif à des usages divers et à la cohabitation des classes d'âge et des classes sociales plaide de fait pour la polyvalence de ces lieux, à la non-spécialisation de l'espace public et à sa plasticité.

Polyvalence ne signifie pas banalisation, bien au contraire, car seuls des espaces à forte attractivité, donc à forte identité, sont en mesure de lutter contre la tentation du chez soi parfaitement équipé et doté des terminaux informatiques ouvrant sur le spectacle du monde et de la communication virtuelle. François Ascher, dans ses nombreux écrits, insiste sur la demande d'espaces à la fois visuels, tactiles, denses en attractivité, non comme antidote, mais comme complément à la ville des NTIC.

L'espace public est un lieu de conflits liés à la coprésence de catégories différentes d'où la difficulté à s'opposer à l'exclusion et à la confiscation des lieux par une catégorie particulière.

La ville, bien public, est aussi le lieu de prédilection de l'investissement privé dont les modes d'intervention évoluent. En effet, notre époque est caractérisée par les " produits urbains ", centres commerciaux, multiplexes, lotissements, etc., qui fabriquent des entités souvent implantées hors ville constituée, aux abords des autoroutes ou des entrées de ville. Des politiques urbaines volontaristes comme à Saint-Nazaire ou à Roubaix ont réussi à capter ces " produits " dans le périmètre central comme éléments de dynamisation urbaine. Mais ces espaces privés pratiqués par le public deviennent de véritables espaces publics tout en restant sous juridiction privée. Les situations et la montée des exigences de sécurité rendent par ailleurs insoutenable la rupture de la gestion publique de l'espace pratiqué par le public et poseront de manière croissante la question des rapports entre forme, gestion, pratiques urbaines et sécurité.

La festivalisation

L'organisation d'événements offre une forme de réponse aux attentes liées aux usages contrastés des temps de la ville.

L'événementiel peut par ailleurs aider à préfigurer des projets qui exigent du temps long et les crédibiliser. Ainsi le Carré Sénart, futur centre de la ville nouvelle de Sénart, se matérialise lentement dans l'attente bien classique des programmes qui lui donneront corps. Ce projet original d'un centre éloigné des urbanisations existantes auquel il sera néanmoins relié, se construit avec une " couronne " végétale carrée croisant une allée royale reconstituée et composée sur une trame végétale, réalisées ad hoc. Il n'existe pour l'instant que dans l'esprit de son concepteur, François Tirot, et dans la stratégie de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle. La grande fête organisée le 14 juillet 2000 pour inaugurer les premières plantations qui constituent l'allée royale et le carré a permis de préfigurer sur ce lieu le futur projet et d'initier les dynamiques urbaines et sociales espérées à terme, confortant ainsi l'existence future de la nouvelle centralité.

Penser la mutabilité

Penser la mutabilité de l'espace urbain et architectural par opposition aux modes de production actuelle paraît s'imposer quand la question des temps vient au cœur des réflexions sur l'urbain. Plus que jamais, la ville mue, aussi bien dans sa forme que dans ses fonctions et ses usages, et les producteurs publics et privés de l'urbain sont tentés par une pensée de la ville finie mais aussi paradoxalement par une ville de l'instantané.

La complexité accrue des usages de la ville avec la diversité des temps de chaque citoyen rend encore plus aigu le rapport à la durabilité des produits urbains, leur localisation, leurs éventuels fractionnements, et interroge plus que jamais la plasticité de la ville à l'évolution des usages. Les modes en termes de programme évoluent bien vite et créent des friches avant l'heure, et une méfiance raisonnée à propos des modes programmatiques relayées de manière étonnamment aveugle par le marché est peut-être de mise. En effet, nombre de projets de pôles de loisirs ou de consommation se heurteront à des phénomènes de saturation sur des produits ou des objets urbains. Quand ils sont réalisés, ils peuvent aussi se confronter à la tombée en désuétude du concept ou du produit, et leur mutabilité rencontre des problèmes quelque peu similaires à ceux des grands ensembles des années cinquante : production rapide, parcellaire trop ample interdisant les initiatives individuelles qui font muter le tissu ordinaire des villes, propriétaire institutionnel unique ou peu diversifié (compensé

par un mode de gestion qui intègre la mutation des enseignes quand il est question de centre commercial), problèmes constructifs qui rendent l'espace moins plastique à la reconversion...

Penser des objets et espaces urbains mutables est une voie à explorer sans renoncer à créer des lieux et des bâtiments dotés de valeurs architecturale et urbaine et d'identité. L'autre posture serait celle d'admettre la substitution rapide, la démolition d'équipements récents, comme pour d'autres produits de consommation. Le bâtiment provisoire du Centre américain construit par Nasrine Serradji dans le nouveau quartier parisien de Bercy illustre ce propos. Construit pour ne durer que quelques années, il a néanmoins soulevé le plus grand intérêt de la presse architecturale et nombreux sont ceux qui regrettent sa démolition. Il a permis une transition en douceur d'un chantier à un quartier doté d'un équipement majeur dessiné par Franck O'Gehry. Celui-ci montre bien la mutabilité des fonctions puisqu'il est à présent en cours de reconversion pour accueillir la cinémathèque de Paris.

Un urbanisme de la proximité au service des espaces temps du quotidien

Francis Godard, sociologue président du groupe de prospective DATAR " Temporalités et territoires ", suggère des pistes de travail liant l'invention de nouveaux services pour aider à conjuguer les temps urbains et les organisations spatiales autour de centralités spatio-temporelles.

La cellule logement elle-même est susceptible de devenir une sorte de centre de services multimédias exigeant une polyvalence des activités dans le même lieu et au même moment. Problème malaisé à résoudre dans le contexte du logement ordinaire et notamment du logement social dont la taille va diminuant et les contraintes normatives croissant.

La conception des espaces liés à l'habitat peut s'inspirer d'expériences nord-américaines avec le développement du métier de régisseur de services de proximité. Celui-ci s'exerce dans un nouvel espace qui n'est plus le simple hall d'entrée, mais une minicentralité qui offre des services 24 heures sur 24, allant de la baby-sitter à la livraison de marchandises. Ces nouveaux services peuvent avoir un impact entraînant une modification de la distribution des accès au logement et influencer l'organisation urbaine d'un ensemble bâti.

Les équipements polyvalents, par exemple liés à la petite enfance en Hollande, illustrent un usage partagé des lieux. La crèche met en commun des espaces d'accueil avec l'école, devient centre de livraison de marchandises commandées par les parents sur Internet, accueille des services tels le coiffeur...

Enfin peut être évoquée la polyvalence dans le temps de programmes " saisonniers ", telles les universités. L'Amérique du Nord illustre bien ce que peuvent être des bibliothèques ouvertes 24 heures sur 24, douze mois sur douze, avec les impacts en termes de vie urbaine, d'animation et de services liés créant de véritables centralités. L'université, comme d'autres activités saisonnières, pourrait être appropriée par d'autres activités lors des congés. Mais la polyvalence des lieux dans le temps se heurte à des problèmes tant objectifs que subjectifs. Problèmes de normes et de droit qui s'y opposeraient, mais aussi blocages mentaux quant au partage des lieux adaptés à un usage donné.

L'ensemble de ces processus est de nature à bouleverser le rapport à la centralité, l'usage des transports publics, etc.

Réfléchir aux temps de la ville en consonance avec le temps des urbains n'est pas de nature à bouleverser toutes les certitudes et les fondements du travail professionnel des urbanistes.

Mais cela plaide en faveur d'une attention soutenue à l'évolution des modes de vie par opposition aux velléités de dogmatisme sur la mise au pas de la ville au profit des enjeux de " bien public ". Cette attention ne signifie pas le renoncement à toute attitude de projet, bien au contraire. Elle devrait guider la conduite de projets urbains qui mettent au service de la ville le talent des urbanistes, dans une attitude de négociation sans renoncement. Les implications de cette ouverture du champ des temporalités sont sans doute immenses, notamment en ce qui concerne la ville solidaire tant les inégalités sont grandes quant à la question de la liberté des temps de la ville. Toutefois, l'exploration de ce champ ne doit pas devenir l'unique ligne de conduite de la pensée et de l'action urbaines afin d'écartier le risque de promouvoir une nouvelle mode et de nouveaux mots d'ordre incantatoires qui seraient tout aussi nocifs que ceux tombés en discrédit pour avoir trop servi.